

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2004

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Madame Maryline Sigwald, Messieurs Jean Monguillot, Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Desvaux-Donger, Monsieur Guy Aumette, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat, Dominique Denis, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Mme Agnès Foucher (départ à 21 heures 03), Monsieur Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic (arrivée à 21 heures), Monsieur Jean-François Dormont, Madame Marie-Laure Larcher (arrivée à 20 heures 40).

Absents excusés représentés :

- Madame Anne Roche	pouvoir à	Madame Maryline Sigwald
- Monsieur Roger Ohlmann	pouvoir à	Monsieur Alain Holler
- Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à	Monsieur Jean Montel
- Monsieur Charles Zajde	pouvoir à	Monsieur Jaime Manueco
- Madame Béatrice Covas-Jaouen	pouvoir à	Madame Béatrice Desvaux-Donger
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à	Madame Marie-Hélène Aubry
- Monsieur Christian Alessio	pouvoir à	Monsieur Jean Briand
- Monsieur David Bourgoïn	pouvoir à	Monsieur Jean-Marie Sifre
- Monsieur Michel Thomas	pouvoir à	Madame Marie-Laure Larcher (à partir de 20 h 40)
- Madame Agnès Foucher	pouvoir à	Monsieur Jean-François Dormont (à partir de 21 h 03)

Monsieur Hervé Charlin est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2004

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2004 est approuvé, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Dormont).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Contrat d'assistance au recrutement par approche directe d'un directeur des affaires familiales avec la société Light Consultants
- Suppression de la régie d'avances auprès du service des affaires économiques
- Contrat d'engagement avec Nocturnal Evènement pour l'organisation de la soirée du personnel communal
- Prorogation d'un contrat d'assistance pour l'élaboration du programme de travaux du quartier du Guichet avec le Bureau d'Etudes Daniel Simon Paysages
- Conventions simplifiées de formation continue avec la société Ciril
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
- Adoption d'un contrat de maintenance d'entretien des équipements de jeux pour enfants de la commune d'Orsay avec Foreco SA
- Convention de mise à disposition de locaux collectifs résidentiels entre la Scic Habitat Ile-de-France et la commune d'Orsay
- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la cuisine du Centre de la commune d'Orsay avec l'E.U.R.L. Gorisse

2004-14 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF VILLE - EXERCICE 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Approuve, la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2003
Section fonctionnement : 3 517 197,82 €
Section investissement : - 1 637 875,59 €
- Approuve, l'affectation provisoire pour un montant de 1 637 875,59 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2003 en section d'investissement,
- Approuve, la reprise anticipée des reports de crédits 2003
Recettes investissement : 1 065 894,72 €
Dépenses investissement : 2 243 693,62 €
- Approuve, la section d'investissement du budget primitif 2004 par chapitres, d'une part en recettes (23 648 397,21 €) et d'autre part en dépenses (23 648 397,21 €),
- Approuve, la section de fonctionnement du budget primitif 2004 par chapitres, d'une part en recettes (26 659 430,23 €) et d'autre part en dépenses (26 659 430,23 €),
- Approuve globalement, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2004.

2004-15 - FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2004

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 1 élu (M. Tremsal) ne participant pas au vote, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) vote les subventions communales allouées aux associations et organismes, par secteur :

- Secteur scolaire	:	16 075 €
- Secteur culturel	:	220 480 €
- Secteur sports	:	184 150 €
- Secteur social	:	487 300 €
- Secteur relations extérieures	:	128 515 €
- Secteur jeunesse	:	18 980 €
- Autres subventions aux établissements publics locaux	:	<u>23 000 €</u>

1 078 500 €

2004-16 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Thomas, Mme Larcher), 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Approuve la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2003
Section d'exploitation : 607 562,79 €
Section d'investissement : - 586 015,00 €
- Approuve l'affectation provisoire pour un montant de 586 015,00 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2003 en section d'investissement,
- Approuve la reprise anticipée des reports de crédits constatés au compte administratif 2003
Recettes d'investissement : 550 272,00 €
Dépenses d'investissement : 190 110,93 €
- Approuve la section d'investissement du budget primitif assainissement 2004 par chapitres, d'une part en recettes (2 206 047,49 €) et d'autre part en dépenses (2 206 047,49 €),
- Approuve la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2004 par chapitres, d'une part en recettes (995 960,49 €) et d'autre part en dépenses (995 960,49 €),
- Approuve globalement le budget primitif assainissement pour l'exercice 2004.

2004-17 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) fixe, à compter de l'année 2004, le taux des trois taxes locales, à savoir :

TAXES	TAUX 2003	VARIATION DU TAUX 2003/2004	NOUVEAU TAUX 2004
- Taxe d'habitation	13,79	+ 7,03 %	14,76
- Taxe foncière (bâti)	19,64	+ 6,98 %	21,01
- Taxe foncière (non bâti)	71,82	+ 7,00 %	76,85

2004-18 - FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve le montant des impôts à lever correspondant aux montants des cotisations de la commune aux différents syndicats intercommunaux :

	Montant des impôts à prélever au titre des frais d'investissement	Part Taxe professionnelle comprise dans l'attribution de compensation à reverser aux syndicats	Montants des impôts à prélever sur les taxes ménages
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ulis (SICOMU)	13 665,39 €	- 9 540,16 €	4 125,23 €
Syndicat intercommunal pour l'équipement des vallées de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB)	512 526,88 €	- 212 815,03 €	299 711,85 €
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'yvette (SIAHVY)	110 500,54 €		110 500,54 €
	636 692,81 €	222 355,19 €	414 337,62 €

2004-19 - FINANCES - REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE LA COMMUNE - EXERCICE 2004

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à exécuter des réaménagements de dette hors échéance pour les emprunts à taux fixe, à taux variable ou révisable et à procéder aux opérations de réaménagement de dette hors échéance, à signer tous actes ou conventions et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux diverses opérations nécessaires et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2004-20 - FINANCES - VERSEMENT D'INDEMNITES D'AIDE TECHNIQUE AUX AGENTS DES IMPOTS AU TITRE DE L'ANNEE 2003

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, le montant de l'indemnité d'aide technique allouée aux agents de la direction des services fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2003, fixé à 607,36 €, et d'autre part, autorise Madame le Maire à procéder au versement desdites indemnités.

2004-21 - SCOLAIRE - ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES POUR L'ETE 2004 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Décide d'organiser ainsi qu'il suit les centres de vacances destinés aux enfants d'Orsay durant l'été 2004 :

Organismes	Lieu Transport	Périodes	Nbre de Places	Animations
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 91012 Evry	Le Ventouzet (48130-Massif Central) (6/12 ans) Train ou car <u>Coût du Séjour /enfant</u> 936 €	21 jours du 03 au 24/07/04 du 01 au 22/08/04	5 5	- Canoë, - VTT, - Parcours d'escalade, - Equitation, - Jeux de plein air, - Ping-pong, - Mini-camping de 2 jours.
	Les Tellines (34410 - Valras Plage - Sérignan) (6/13 ans) Train ou Car <u>Coût du Séjour /enfant</u> 676 €	13 jours du 16 au 28/07/04 du 13 au 25/08/04	5 5	- Voile, - Promenade à cheval, - Baignade, - Jeux nautiques, - VTT, - Randonnée à pied ou à vélo, - Cerfs volants, - Grands jeux, - Atelier informatique, - Radio du centre, - Mini golf...
FOCEL Vacances Impasse du Château La Rochette Village 77008 MELUN Cedex	Belle Île en Mer (Bretagne sud) (14/17 ans) Car de jour puis bateau <u>Coût du Séjour /enfant</u> 829 €	14 jours du 02 au 15/07/04 du 03 au 16/08/04	5 5	- Séances de voile (catamaran), - Kayak de mer - Découverte de l'île à vélo, en balades, en bus. - Sorties en mer sur voilier de 11 mètres, - Baptêmes de plongée - Baignades, piscine, - Veillées, animations.
	Courchevel (Savoie) (12/15 ans) Car de jour <u>Coût du Séjour /enfant</u> 914 €	15 jours du 16 au 30/07/04 du 02 au 16/08/04	5 5	- Rafting - Canyoning, escalade - VTT, parapente - Randonnée en moyenne montagne, parcours aventure et aussi piscine - Animations, veillées...
Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay - Bât.304 91405 Orsay Cedex	Aubette-en-Sologne (6/15 ans) Car du C.E.S.F.O. <u>Coût du Séjour /enfant</u> (13jrs) : 565 € <u>Coût du Séjour /enfant</u> (15jrs) : 647 €	13 jours du 04 au 18/07/04	6	- Randonnées, photos - Archéologie, canoë-kayak
		15 jours du 18 au 30/07/04	6	- Equitation
		du 15 au 29/08/04	6	- Ateliers manuels
TOTAL DES PLACES			58	
BUDGET ALLOUE : 44 900 €			BUDGET PREVISIONNEL : 44 704 €	

- **Fixe** la participation de la commune en fonction des quotients familiaux indiqués ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	SERIE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE	
		Partie du prix jusqu'à 45,74 €/jour	Partie du prix au-delà de 45,74 €/jour
Inférieur à 237,99 €	A	80,00%	40%
Compris entre 238 et 297,99 €	B	74,75%	36%
Compris entre 298 et 356,99 €	C	69,00%	32%
Compris entre 357 et 415,99 €	D	63,50%	28%
Compris entre 416 et 475,99 €	E	58,00%	24%
Compris entre 476 et 534,99 €	F	52,50%	20%
Compris entre 535 et 593,99 €	G	47,00%	17%
Compris entre 594 et 663,99 €	H	41,50%	13%
Compris entre 664 et 793,99 €	I	36,00%	10%
Compris entre 794 et 975,99 €	J	30,50%	8%
Compris entre 976 et 1 156,99 €	K	25,00%	6%
Compris entre 1 157 et 1 337,99 €	L	20,00%	4%
Compris entre 1 338 et 1 519,99 €	M	15,00%	2%
Compris entre 1 520 et 1 700,99 €	N	10,00%	0%
Compris entre 1 701 et 1 882,99 €	O	5,00%	0%
Compris entre 1 883 et 2 074,99 €	P	4,00%	0%
Compris entre 2 075 et 2 287,99 €	Q	3,00%	0%
Supérieur à 2 288 €	R	2,00%	0%

2004-22 - SCOLAIRE MARCHES DE TRAVAUX AFFERENTS A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE D'ORSAY (LOTS N°01 A 10)

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 voix contre (M. Thomas) approuve, d'une part, l'acte d'engagement relatif à chaque lot (lots n°01 à 10), et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer les marchés de travaux et tous actes y afférents concernant l'opération de restructuration et d'aménagement de la cuisine centrale de la commune d'Orsay.

2004-23 - PERSONNEL COMMUNAL - ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MADAME SICCARDI

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve, d'une part, les termes du protocole transactionnel avec Madame Siccardi, et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2004-24 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve, d'une part, la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, conformément au tableau suivant, qui tient compte des modifications liées à :

- 1 reclassement
- 1 transformation de poste

- 4 recrutements sur des postes budgétés
- 1 nomination titulaire
- 1 nomination stagiaire

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
Reclassement 1 ingénieur chef titulaire Poste pourvu	1 ingénieur principal Poste pourvu	Services techniques
Transformation de poste 1 agent technique chef titulaire Poste non pourvu	1 agent technique Réussite concours	Services techniques
Recrutements sur postes budgétés 1 attaché titulaire Poste non pourvu	1 attaché non titulaire Poste pourvu	Services techniques
1 agent d'animation titulaire Poste non pourvu	1 agent d'animation non titulaire Poste pourvu	Service jeunesse et centres de loisirs
1 éducateur de jeunes enfants titulaire Poste non pourvu	1 éducateur de jeunes enfants non titulaire Poste pourvu	Petite enfance
1 auxiliaire de puériculture titulaire Poste non pourvu	1 auxiliaire de puériculture non titulaire Poste pourvu	Petite enfance
Nomination titulaire 1 agent administratif titulaire Poste pourvu	1 adjoint administratif titulaire Réussite concours	Service financier
Nomination stagiaire 1 auxiliaire de puériculture non titulaire Poste pourvu	1 auxiliaire de puériculture stagiaire Réussite concours	Petite enfance

et d'autre part, approuve le tableau global des effectifs au 29 mars 2004.

2004-25 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES - FILIERE TECHNIQUE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) autorise, d'une part, Madame le Maire à attribuer l'indemnité d'exercice des missions des préfectures aux agents d'entretien, agents technique et agents de maîtrise de la filière technique avec les montants moyens de référence individuels annuels suivants, auxquels sera appliqué un coefficient d'ajustement compris entre 0, 8 et 3 :

Agents d'entretien : 1143, 37 €
 Agents technique : 1143, 37 €
 Agents de maîtrise : 1158, 61 €

et d'autre part, donne autorité à Madame le Maire, de fixer l'attribution individuelle de l'indemnité de missions, dans la limite du crédit global, aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dont le contrat est égal ou supérieur à une année, en fonction des responsabilités exercées, de l'assiduité, de la manière de servir et du service rendu. En conséquence, cette indemnité pourra être augmentée, réduite ou même supprimée, en cas de défaillance constatée de l'agent.

2004-26 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE - FILIERES TECHNIQUE ET POLICE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) autorise, d'une part Madame le Maire à attribuer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents d'entretien, agents technique et agents de maîtrise de la filière technique ainsi qu'aux agents de police municipale, avec les montants moyens de référence annuel suivants :

Filière technique

Agents d'entretien	: 415, 38 €
Agents technique	: 426, 58 €
Agents de maîtrise	: 445, 92 €

Filière Police

Gardien de police	: 426, 58 €
Gardien principal	: 440, 84 €
Brigadier et brigadier chef	: 445, 92 €
Brigadier-chef principal	: 465, 27 €
Chef de police municipale	: 465, 27 €

et d'autre part, donne autorité à Madame le Maire, de fixer l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité, dans la limite du crédit global, aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dont le contrat est égal ou supérieur à une année, en fonction des responsabilités exercées, de l'assiduité, de la manière de servir et du service rendu. En conséquence, cette indemnité pourra être augmentée, réduite ou même supprimée, en cas de défaillance constatée de l'agent.

2004-27 - PETITE ENFANCE - REFORME DU MODE DE CALCUL DE LA PRESTATION DE SERVICE «ACCUEIL PERMANENT»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, les modifications des conventions n°080-75, n°101-80, n°09-010-95, n°18-2002, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer les avenants «nouvelle prestation de service» aux conventions susvisées pour les accueils permanents de la commune d'Orsay :

- . Le centre multi-accueil « le Petit Prince », 6 rue de Montjay,
- . La crèche collective du Parc, 7 avenue saint Laurent,
- . La crèche collective la Farandole, 2 allée Françoise Dolto,
- . La crèche familiale, 7 avenue Saint Laurent.

2004-28 - AFFAIRES SOCIALES - MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE D'EXTENSION DU SERVICE DE SOINS DE L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son total appui à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR Santé+ pour sa demande d'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile, afin de poursuivre son action auprès d'un plus grand nombre d'Orcéens dans des conditions satisfaisantes.

2004-29 - SPORTS - CONVENTION DE SUBVENTION - CLUB ATHLETIQUE ORSAY RUGBY CLUB

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 élu (M. Tremsal) ne participant pas au vote, approuve, d'une part, la convention de subvention entre la commune et le Club Athlétique d'Orsay Rugby Club pour un montant de 23 000 €, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer ladite subvention.

2004-30 - SERVICES TECHNIQUES - AVENANT AU MARCHE N°10/2003 D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve, d'une part, l'avenant n°1 au marché n°10/2003 relatif à l'augmentation des prestations de fleurissement de la commune dans le cadre du « Concours des Villes Fleuries », et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2004-31 - SERVICES TECHNIQUES - MOTION RELATIVE A LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE A LA CANICULE SURVENUE LORS DE L'ETE 2003

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur que le Comité interministériel habilité réponde positivement à la demande des habitants sinistrés, suite à la canicule de cet été.

2004-32 - CULTURE - CHANGEMENT DE SYSTEME DE SONORISATION A L'ESPACE JACQUES TATI - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 20 268 € (soit 90 % du montant hors taxe des travaux) auprès du Centre national de cinématographie, suite au changement de système de sonorisation à l'espace Jacques Tati.

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,

Hervé CHARLIN.

Marie-Hélène AUBRY.